Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260922-D2026_41-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 22/09/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
10	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RICHARD Bruno, Maire, en session ordinaire, convoqués le 17/09/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. RICHARD Bruno, Maire, Mmes : BOSC Sophie, FROGERAIS Lydie, JAMAUX Johanna, MOREL Nathalie, TIRARD Romy, MM : CHAMPALAUNE Dominique, DENIAUD Bruno, DENIER Emmanuel (arrivé point 4), LEFEUVRE Aurélien, VASNIER Pascal

Excusés : DENIER Emmanuel (jusqu'au point 3)

Procurations : DENIER Emmanuel à FROGERAIS Lydie (jusqu'au point 3)

A été nommé(e) secrétaire : M DENIAUD Bruno

2026/41 – Avenant convention mise à disposition salle de classe Cours de sports

Vu la délibération 2025/40 autorisant la mise à disposition de la salle de classe à Mme Lebois – Le Martelot le jeudi soir et vendredi matin, du 1er janvier au 31 décembre 2026, pour un montant de 200€ afin de pratiquer des cours de yoga et pilates ;

Mme Lebois – Le Martelot a sollicité la commune pour établir un avenant à la convention existante. Elle demande une demi-journée supplémentaire le mardi matin.

Monsieur le Maire propose que la demi-journée supplémentaire, facturée 100€ à l'année, soit proratisée aux trois derniers mois de l'année (octobre à décembre) soit 25€ supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** la mise à disposition de la salle de classe à Mme Lebois-Le Martelot le mardi matin.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant de la convention d'occupation du domaine public.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder au titre correspondant d'un montant de 25€ supplémentaire pour 2026.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire
Bruno RICHARD

MAIRIE D'AUBIGNE (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance :
M DENIAUD Bruno